

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2016/34

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 25 août 2016*

*L'an deux mille seize et le vingt-cinq août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : le 17 août 2016.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10  
votants : 15*

*Résultat du vote : Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0*

**Présents : MM. VOLLE – CROZIER – TESTON – HILAIRE –  
BOUNIARD – CORNET – EUVRARD – GAUTHIER – JOLLIVET –  
PIQUEMAL.**

**Excusés : Mme BEUGNET a donné procuration à Mr GAUTHIER.  
Mme GRENIER a donné procuration à Mr TESTON.  
Mme LEBRAT a donné procuration à Mr JOLLIVET.  
Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER.  
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET.**

**Absents :**

Mr Max JOLLIVET a été élu secrétaire.

**Objet : Création d'un emploi d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 1<sup>er</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

.../...

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

#### DECIDE

- 1- D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- 2- De créer à compter du 01/01/2017 un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, échelle 4 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires,
- 3- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- 4- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 5- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 25 août 2016.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 26 août 2016.  
Le Maire,  
André VOLLE.

